

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

4 mai 2021

Date d'affichage :

14 mai 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 10 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 4 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI (à partir de la question n° 5), NIORT, M. PAILLONCY (à partir de la question n° 5), Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR (à partir de la question n° 5), VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée
absente jusqu'à la question n° 4

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal
absent jusqu'à la question n° 4

Mme Christine PIERES-BEAUNE, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Véronique LYON

M. Jean-Louis RAYNAUD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Evelyne VAUGIEN

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Charles BRAULT

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale
absente jusqu'à la question n° 4

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Nathalie NIORT

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2021**

QUESTION N° 14

OBJET : Renouvellement de la convention d'utilisation des jardins de la cour d'appel (dit parc de la Sainte-Chapelle) par la Commune de Riom

RAPPORTEUR : Anne VEYLAND

Question étudiée par la commission n°2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 27 avril 2021 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 avril 2021.

Dans le cadre de la mise en valeur, par le réaménagement du jardin jouxtant la cour d'appel, et de la Sainte Chapelle intégrée dans l'enceinte de cette dernière, la Commune de Riom a conclu en date du 3 septembre 1992 une convention avec les services de l'Etat pour l'occupation et l'entretien du parc de la Sainte-Chapelle (parcelle BY n°132). Cette convention a été depuis renouvelée pour des durées de 7 ans.

La dernière convention en date du 27 février 2014 est arrivée à échéance le 26 février 2021.

Il y a donc lieu d'établir une nouvelle convention, selon les modalités définies par le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

De manière classique, en tant qu'occupant autorisé du domaine public de l'Etat, la Commune accepte d'en assurer les charges ainsi que le fleurissement du jardin intérieur de la Cour d'appel, en contrepartie de l'autorisation de maintenir ce parc en usage direct du public.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la signature de la nouvelle convention avec les services de l'Etat pour l'occupation du parc de la Sainte-Chapelle à la Commune,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 10 mai 2021

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL